

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3095

12 novembre 2015

SOMMAIRE

4Needs S.A.	148515	Property Management Luxembourg S.A.	148514
Advanced Holdings S.à r.l.	148519	Puzzle Holdings S. à r.l.	148514
Albatross S.à r.l.	148560	Quality Electronics Design SA	148514
Alceda Star S.A.	148560	Ramonage de l'Ouest Sàrl	148514
Andrews Sykes Luxembourg S.à r.l.	148519	R&N S.à r.l.	148514
Apollo Investment Holdco	148519	Robert Half S.à.r.l.	148516
A.S.Q. S.à r.l.	148521	Rogo S.A.	148517
Austin S.à r.l.	148520	Sampan S.A.	148518
Bäckerei vum Séi s.à r.l.	148515	Scripto	148518
Belux Services S.à r.l.	148515	Sepik S.A.	148518
Frederic Beal Investments S.A.	148519	Silver Oryx B 2007 S.à r.l.	148517
Gaglioti S.à r.l.	148515	SIMON Thierry BP s.à r.l.	148518
Gemperles S.A.	148560	SiYou S.à r.l.	148517
K-A3 S.à r.l.	148520	SMITS S.C.I.	148522
Kaporal 5 S.à r.l. Holdings SCA	148521	Solar Europe S.A.	148517
Keystone Alto S.A.	148520	Spinelle Investments II S.à r.l.	148516
Kneiff Tower S.à r.l.	148521	Spinelle Investments S.à r.l.	148517
KPI Residential Property 15 S.à r.l.	148521	Steinebach Tankanlagen- und Behälterbau ..	148516
KPI Retail Property 24 S.à r.l.	148520	ST Networks Holdings S.à r.l.	148516
L1T Vip Hldings S.à r.l.	148528	Sykarga	148516
Les Trois Amis s.à r.l.	148560	Tamarama S.A.	148528
Moselle Holdings S.à r.l.	148536	Vangerk Real S.à r.l.	148545
Newluxco 9 S.à r.l.	148559	Virlux	148524
Prestige Lux Holding 2 S.à r.l.	148515	Willow Tree S.à.r.l.	148518
Promod Luxembourg	148514	Wisecome Holding S.A.	148524

Puzzle Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015159638/9.

(150176265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Promod Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 51.044.

Les comptes annuels au 28 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015159649/9.

(150175834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Property Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6686 Mertert, 35, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 84.495.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015159650/9.

(150175525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Quality Electronics Design SA, Société Anonyme.

Siège social: L-6478 Echternach, 32, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 98.821.

Les comptes annuels au 31.12.14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015159656/9.

(150175765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

R&N S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6834 Biver, 6, Buergaass.

R.C.S. Luxembourg B 101.923.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015159661/9.

(150175945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Ramonage de l'Ouest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8834 Folschette, 58, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 92.100.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015159662/9.

(150175507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Gaglioti S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 64, rue du Fort Neipperg.
R.C.S. Luxembourg B 61.898.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015158614/9.
(150174763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Bäckerei vum Séi s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9166 Mertzig, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 102.137.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Unterschrift.
Référence de publication: 2015159159/10.
(150175973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Belux Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.
Siège social: L-1112 Luxembourg, 76, rue de l'Acierie.
R.C.S. Luxembourg B 108.234.

Le bilan au 30 avril 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 septembre 2015.
Référence de publication: 2015159162/10.
(150175390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Prestige Lux Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.
R.C.S. Luxembourg B 160.102.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Signature
Mandataire
Référence de publication: 2015159636/11.
(150176001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

4Needs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 160.828.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, den 28.09.2015.
Für: 4NEEDS S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Référence de publication: 2015159822/14.
(150176158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Sykarga, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1250 Luxembourg, 70, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 41.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015159754/9.

(150176094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Steinebach Tankanlagen- und Behälterbau, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 67, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 47.399.

Der Jahresabschluss zum 30. April 2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2015159749/10.

(150175966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

ST Networks Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 400.000,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 188.408.

Les comptes annuels pour la période du 4 juillet 2014 (date de constitution) au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Référence de publication: 2015159748/11.

(150176029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Spinelle Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 181.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SPINELLE INVESTMENTS II S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015159744/12.

(150175418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Robert Half S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 107.074.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Robert Half Holding S. à r.l.

Exequitive Partners S.A.

Gérant de catégorie C

Référence de publication: 2015159669/12.

(150175959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Silver Oryx B 2007 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 132.941.

Les comptes annuels de la société Silver Oryx B 2007 S.à r.l. au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015159699/10.

(150175614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

SiYou S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 20, rue de Vianden.

R.C.S. Luxembourg B 181.658.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015159700/10.

(150175442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Rogo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, avenue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 134.445.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ROGO S.A.

Référence de publication: 2015159672/11.

(150175742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Solar Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.891.

REPLACE BILAN ET COMPTES DE RESULTAT DEPOSE LE 04.09.2015 NUMERO L150163121

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015159738/11.

(150174632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Spinelle Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SPINELLE INVESTMENTS S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015159745/12.

(150175416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

SIMON Thierry BP s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8821 Koetschette, 11, rue des Alliés.

R.C.S. Luxembourg B 103.109.

Les comptes annuels au 31-12-14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015159727/9.

(150175412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Sampan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 158.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015159716/10.

(150176150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Scripto, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3355 Leudelange, 164, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.165.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SCRIPTO S.à r.l.

Référence de publication: 2015159718/10.

(150176155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Willow Tree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 107.204.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Willow Tree S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015159803/12.

(150175529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Sepik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 163.877.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 30 juin 2015

Ratification de la nomination de Madame Tazia BENAMEUR, née le 09/11/1969 à Mohammedia (Algérie), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ démissionnaire avec effet au 21 mai 2015.

Pour la société

SEPIK S.A.

Référence de publication: 2015158978/13.

(150174589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Andrews Sykes Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8279 Holzem, 18, route de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 170.790.

Employé dans la société Andrews Sykes Luxembourg sàrl, route de Capellen, 18 à L 8279 Holzem, je donne ma démission en tant qu'administrateur gérant délégué à la gestion journalière à la date du 3 septembre 2015.

Tarcienne, le 16 septembre 2015.

Klenes JL.

Référence de publication: 2015158325/10.

(150174963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Apollo Investment Holdco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 188.633.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 27 août 2015 que le siège social de la Société a été transféré de son siège actuel au 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Référence de publication: 2015158330/13.

(150174842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Advanced Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 172.355.

EXTRAIT

En date du 24 septembre 2015, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Peter Lundin comme gérant de la société avec effet au 1^{er} septembre 2015;
- Nomination au poste de gérant de Monsieur Eric-Jan van de Laar, né le 27 mars 1969 à Utrecht, Pays Bas et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg à partir du 1^{er} septembre 2015 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 25.09.2015.

Référence de publication: 2015158317/15.

(150174674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Frederic Beal Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.515.

Procès-verbal par voie circulaire des résolutions du conseil d'administration

L'administrateur unique prenant part aux décisions:

- Monsieur Frederic Beal, expert en assurance, demeurant à F-42480 La Fouillouse (France), 30, Allée du Levant.

L'administrateur unique constate que l'ordre du jour suivant peut être valablement discuté.

Résolutions:

1. L'administrateur unique décide de transférer le siège social du 6, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg au 25 Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg à partir du 1^{er} septembre 2015.

Frederic Beal

L'administrateur unique

Référence de publication: 2015158597/16.

(150174859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

K-A3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.
R.C.S. Luxembourg B 158.965.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015158710/9.

(150174797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Keystone Alto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 195.984.

In Anwendung des Artikels 42 des modifizierten Gesetzes vom 10. August 1915 für Handels- gesellschaften wurden die Inhaberaktien und das Aktienregister der Gesellschaft bei der Banque Internationale à Luxembourg, mit Sitz in 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, hinterlegt.

Die Gesellschaft

Référence de publication: 2015158717/11.

(150175139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

KPI Retail Property 24 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 114.514.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 25 août 2015:

- Acceptation de la démission, avec effet au 30 avril 2015, de Monsieur James BEAUMONT, gérant A de la société.

- Nomination, avec effet rétroactif au 1^{er} mai 2015, de Monsieur Peter PROCOPIS, né le 11 septembre 1966 à Nicosia (Chypre), résidant au 7A, Lauderdale Road, Londres, W9 1LT, Royaume-Uni, nouveau gérant A de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2015158733/15.

(150175120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Austin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 121.580.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 16 septembre 2016

L'associé unique de Austin Sàrl (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Marcus Wolsfeld en tant que gérant de catégorie B et la démission de Susanne Muntinga-van den Houten en tant que gérant de catégorie A;

et

- de nommer gérant de catégorie B suivant avec effet au 29/07/2015 et pour une durée indéterminée:

* Sharon Callahan, née le 19 octobre 1966 à New York, Etats-Unis, demeurant professionnellement au 20 Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

Et de nommer gérant de catégorie A suivant avec effet au 07/09/2015 et pour une durée indéterminée:

* Jan-Dries Mulder, né le 07 février 1973 à Veendam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au Kabelweg 37, 1014 BA Amsterdam, Pays-Bas

Luxembourg, le 24 juin 2015.

Référence de publication: 2015158335/19.

(150175572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

A.S.Q. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4103 Esch-sur-Alzette, 4-12, rue de l'Ecole.
R.C.S. Luxembourg B 122.852.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PINHEIRO Samantha.

Référence de publication: 2015159086/10.

(150175440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Kaporal 5 S.à r.l. Holdings SCA, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 18.479.778,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 177.299.

Par résolutions circulaires prises en date du 30 juin 2015, le gérant, Kaporal 5 S.à r.l., avec siège social au 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, a décidé de nommer Ingrid Moinet avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg, pour être son représentant permanent, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 septembre 2015.

Référence de publication: 2015158711/13.

(150174871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

KPI Residential Property 15 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 114.518.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 25 août 2015:

- Acceptation de la démission, avec effet au 30 avril 2015, de Monsieur James BEAUMONT, gérant A de la société.
- Nomination, avec effet rétroactif au 1^{er} mai 2015, de Monsieur Peter PROCOPIS, né le 11 septembre 1966 à Nicosia (Chypre), résidant au 7A, Lauderdale Road, Londres, W9 1LT, Royaume-Uni, nouveau gérant A de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2015158732/15.

(150175331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Kneiff Tower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 159.102.

Il résulte des résolutions de l'Actionnaire unique de la Société en date du 24 septembre 2015, les décisions suivantes:

1. Démission de M. Cedric Bradfer, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant, avec effet au 16 septembre 2015.
2. Nomination de Mme. Michelle McAdams-Origer née le 21 avril 1975 à Berlin, Allemagne, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant, avec effet au 16 septembre 2015, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015158723/16.

(150175382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

SMITS S.C.I., Société Civile.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg E 2.226.

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

ONT COMPARU:

1) La société anonyme régie par les lois des Iles Vierges Britanniques "FALUN RESORTS S.A.", établie et ayant son siège social à Tortola, Road Town, Wickhams Cay I, 24 De Castro Street, Akara Buiding (IVB), inscrite au "Registrar of Corporate Affairs" des Iles Vierges Britanniques en tant que International Business Company sous le numéro 305999,

ici dûment représentée Monsieur Raymond HENSCHEN, maître en sciences économiques, demeurant à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman, (ci-après le "Mandataire"), en vertu d'une procuration générale sous seing privé lui délivrée le 4 janvier 1999;

2) La société anonyme régie par les lois des Iles Vierges Britanniques "UCON S.A.", établie et ayant son siège social à Tortola, Road Town, Wickhams Cay I, 24 De Castro Street, Akara Buiding (IVB), inscrite au "Registrar of Corporate Affairs" des Iles Vierges Britanniques en tant que International Business Company sous le numéro 305974,

ici dûment représentée Monsieur Raymond HENSCHEN, pré-qualifié, en vertu d'une procuration générale sous seing privé lui délivrée le 4 janvier 1999;

3) Monsieur Walter Robert VEROUGSTRAETE, administrateur de société, né à Waregem (Belgique), le 3 septembre 1950, demeurant à B-9690 Kluisbergen, Fazantendreef 5, (ci-après le "Nouvel Associé 1"); et

4) Madame Martine Marie VEROUGSTRAETE-BRACKE, administratrice de société, née à Courtaî (Belgique), le 16 octobre 1953, demeurant à B-9690 Kluisbergen, Fazantendreef 5, (ci-après le "Nouvel Associé 2" ensemble avec le Nouvel Associé 1, les "Nouveaux Associés").

Les comparants sub 3) et 4) sont ici représentés par Monsieur Raymond HENSCHEN, pré-qualifié, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

Les parties comparantes 1) et 2) sont les seuls associés actuels (les "Associés Existants") de "SMITS S.C.I.", une société civile régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1635 Luxembourg, 87, Allée Léopold Goebel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro 2226, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 8 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 402 du 2 juin 1999,

et dont les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors.

Les Associés Existants, représentant l'intégralité du capital social et ayant renoncé aux formalités de convocation, la présente assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour, étant entendu que les Nouveaux Associés participeront et voteront uniquement pour les besoins des points 5 et seqq.:

Ordre du jour

1) Suppression de la valeur nominale des cent (100) parts d'intérêts représentatives du capital social;

2) Constatation qu'en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion du capital social en Euro le capital de la Société s'élève actuellement à deux mille quatre cent soixante-dix-huit Euros et quatre-vingt-quatorze Cents (2.478,94 EUR);

3) Cession de:

- cinquante (50) parts d'intérêts par "FALUN RESORTS S.A." à Monsieur Walter Robert VEROUGSTRAETE;

- cinquante (50) parts d'intérêts par "UCON S.A." à Madame Martine Marie VEROUGSTRAETE-BRACKE;

4) Acceptation des cessions des parts d'intérêts conformément à l'article 1690 du Code Civil et à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;

5) Augmentation de capital à concurrence de seize mille cent vingt et un Euros et six Cents (16.121,06 EUR) afin de le porter de son montant actuel de deux mille quatre cent soixante-dix-huit Euros et quatre-vingt-quatorze Cents (2.478,94 EUR) à dix-huit mille six cents Euros (18.600,- EUR), sans création et émission de parts d'intérêts nouvelles, mais par l'augmentation du pair comptable des cent (100) parts d'intérêts existantes;

6) Libération intégrale moyennant conversion en capital d'une partie de chacun de "comptes courant associés";

7) Modification afférente de l'article 5 des statuts; et

8) Divers.

Après avoir reconnu exacts les faits énoncés ci-avant, les Associés Existants requièrent le notaire instrumentant d'acter comme suit leurs résolutions:

Première résolution

Les Associés Existants décident de supprimer la valeur nominale des cent (100) parts d'intérêts représentatives du capital social et constate qu'en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion du capital social en Euro le capital de la Société s'élève actuellement à deux mille quatre cent soixante-dix-huit Euros et quatre-vingt-quatorze Cents (2.478,94 EUR).

Deuxième résolution

Les Associés Existants déclarent consentir aux cessions de parts suivantes:

- la société "FALUN RESORTS S.A.", pré-désignée, déclare par les présentes céder et transporter, avec effet immédiat, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, les cinquante (50) parts d'intérêts qu'elle détient dans la Société à Monsieur Walter Robert VEROUGSTRAETE, pré-qualifié; et

- la société "UCON S.A.", pré-désignée, déclare par les présentes céder et transporter, avec effet immédiat, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, les cinquante (50) parts d'intérêts qu'elle détient dans la Société à Madame Martine Marie VEROUGSTRAETE-BRACKE, pré-qualifiée.

Les prédits cessionnaires acceptent, par leur Mandataire, aux conditions, garanties et prix convenus entre parties, en dehors de la présence du notaire et sans aucune responsabilité du notaire quant aux conditions et garanties convenues entre parties, les prix de cession ayant par ailleurs été réglés entre parties en dehors de la présence et de la comptabilité du notaire, ce que les comparants reconnaissent spécialement, et en donnent décharge au notaire instrumentant.

Intervention du gérant

ET A L'INSTANT, intervient aux présentes, Monsieur Raymond HENSCHEN, pré-qualifié, lequel, pris en sa qualité de gérant unique de la Société, déclare accepter les cessions de parts sociales pré-mentionnées conformément à l'article 1690 du Code Civil, respectivement à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les tient pour valablement signifiées à la Société.

Le gérant déclare également que la Société ne détient pas d'immeuble au Grand-Duché de Luxembourg.

SUITE A CE QUI PRECEDE, les Nouveaux Associés constatent:

- la sortie du capital social des sociétés "FALUN RESORTS S.A." et "UCON S.A.";
- que les cessionnaires sont chacun propriétaire des parts d'intérêts cédées dès ce jour, en ont la jouissance et sont subrogées dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour;
- que les cessionnaires participeront aux bénéfices à partir de ce jour;
- que les cessionnaires déclarent parfaitement connaître les Statuts et la situation financière et renoncent à toute garantie de la part des parties cédantes.

Sur base de ce qui précède, les comparants sub 3) et 4), dorénavant seuls associés de la Société, continuent l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") et prennent à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de seize mille cent vingt et un Euros et six Cents (16.121,06 EUR) afin de le porter de son montant actuel de deux mille quatre cent soixante-dix-huit Euros et quatre-vingt-quatorze Cents (2.478,94 EUR) à dix-huit mille six cents Euros (18.600,- EUR), sans création et émission de parts d'intérêts nouvelles, mais par l'augmentation du pair comptable des cent (100) parts d'intérêts existantes.

Libération de l'augmentation de capital

L'Assemblée constate que l'augmentation de capital ci-avant décidée est intégralement libérée par les Associés moyennant conversion en capital, pour chacun d'eux, d'une partie de son "compte courant associé".

La justification de l'existence desdits "comptes courant associés" a été rapportée au notaire instrumentant et ressort notamment:

- de documents comptables; et
- d'une attestation délivrée par le gérant en date du 17 septembre 2015.

Lesdits documents, après avoir été paraphés "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant resteront annexés aux présentes pour être formalisés avec lui.

Tous pouvoirs sont conférés au gérant pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Quatrième résolution

Afin de mettre les Statuts en concordance avec ce qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

“ **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de dix-huit mille six cents Euros (18.600,- EUR), divisé en cent (100) parts d'intérêts sans désignation de valeur nominale.

En raison de leurs apports, il est attribué:

à 1. Monsieur Walter Robert VEROUGSTRAETE, administrateur de société, demeurant à B-9690 Kluisbergen, Fazantendreef 5, cinquante parts d'intérêts,	50
à 2. Madame Martine Marie VEROUGSTRAETE-BRACKE, administratrice de société, demeurant à B-9690 Kluisbergen, Fazantendreef 5, cinquante parts d'intérêts,	50
Total: cent parts d'intérêts,	100

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime.”

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille Euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire des parties comparantes, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. HENSCHEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 22 septembre 2015. 2LAC/2015/21134. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 24 septembre 2015.

Référence de publication: 2015158216/132.

(150174097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Wisecome Holding S.A., Société Anonyme, (anc. Virlux).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 21, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 174.316.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of the month of September;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the “Meeting”) of the shareholders of “VIRLUX”, a public limited company (“société anonyme”) qualified as a family wealth management company (“SPF”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-2163 Luxembourg, 21, Avenue Monterey, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 174316, (the “Company”), incorporated on December 11, 2012, pursuant to a deed of the officiating notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 375 of February 15, 2013, and whose articles of association (the “Articles”) have never been amended since then.

The Meeting is presided by Mrs Florence BOUQUARD, accountant, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Mr Lassana TRAORE, assistant manager, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Change of the corporate form of the Company from a public limited company - family wealth management company (société anonyme - société de gestion de patrimoine familial) into a public limited company (société anonyme),
2. Change of the name of the Company into: WISECOME HOLDING S.A.;
3. Change of the corporate purpose of the Company;
4. Amendment and restatement of the Articles of Incorporation in their entirety;
5. Revocation of the current director;
6. Appointment of the new members of the board of directors;

7. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of the shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary and will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed “ne varietur” by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole share capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declaring having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to change the status of the Company which will no more be qualified as a family wealth management company (“SPF”).

Second resolution

The Meeting resolved to change the name of the Company from “VIRLUX” into “WISECOME HOLDING S.A.”.

Third resolution

As a result of the first resolution adopted above, the Meeting resolved to change the corporate purpose of the Company and to amend subsequently article 3 of the Articles of the Company, relating to the Company purpose, in order to give it the following wording:

“The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may also make any transactions pertaining directly or indirectly to acquisition and selling of marketable raw materials, provided it has previously obtained the relevant authorizations.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.”

The Meeting acknowledged that no bond has been issued by the Company, so that no agreement from the bondholders is requested in relation with the present resolution.

Fourth resolution

The Meeting resolved not to restate the Articles in their entirety but to amend articles 1 and 28 in order to give them the following wording:

“ **Art. 1. Name.** There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a Société anonyme, under the name of "WISECOME HOLDING S.A." (the "Company").”

“ **Art. 28. Governing law.** These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.”

Fifth resolution

The Meeting resolved to dismiss the current sole director of the Company, Mr Hassane DIABATE, and to grant him full discharge for the performance of his duties until today.

Sixth resolution

The Meeting resolved to appoint a new board of directors composed of three (3) members, qualified “Class A” or “Class B” director, namely:

- Mr Luindio Bruno Nunes KAMAVO, born on June 9, 1977 in Quela/Malange (Angola), residing at Marien N, gouaby N°45, 3°BZ Bairro Maianga, Luanda (Angola); as Class A director;

- Mr Alson Marquez JOSE, born on July 13, 1957 in Huambo (Angola), residing at Condominio Cajueiro, Casa N°D9, Rua. Dande, Luanda (Angola); as Class B director;

- Mr Helio Alson JOSE, born on May 30, 1981 in Sofia (Bulgaria), residing at Condominio Cajueiro, Casa N°D9, Rua. Dande, Luanda (Angola); as Class B director;

their mandate expiring at the annual general shareholders meeting to be held in 2021.

No further item being on the agenda of the Meeting and nobody asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand two hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of this document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinze septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'“Assemblée”) des actionnaires de “VIRLUX”, une société anonyme qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial (“SPF”), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 21, Avenue Monterey, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 174316, (la “Société”), constituée le 11 décembre 2012 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 375 du 15 février 2013, et dont les statuts (les “Statuts”) n'ont jamais été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Madame Florence BOUQUARD, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Lassana TRAORE, assistant manager, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la forme sociale de la Société de société anonyme - société de gestion de patrimoine familial en société anonyme,

2. Changement de la dénomination de la Société en: WISECOME HOLDING S.A.;

3. Changement de l'objet social de la Société;

4. Modification et refonte des Statuts dans leur intégralité;

5. Révocation de l'administrateur actuel;

6. Nomination des nouveaux membres du conseil d'administration;

7. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant et restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées “ne varietur” par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée et que tous les actionnaires, présents ou représentés, déclarant avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renonçant aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé de changer le statut de la Société, laquelle ne sera plus qualifiée de société de gestion de patrimoine familial (“SPF”).

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé de changer le nom de la Société de “VIRLUX” en “WISECOME HOLDING S.A.”.

Troisième résolution

En conséquence de la première résolution adoptée ci-dessus, l'Assemblée a décidé de modifier l'objet social de la Société et de modifier subséquemment l'article 3 des Statuts de la Société, relatif à l'objet social, afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

“La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'achat et la vente de matières premières négociables, à condition d'avoir obtenu, au préalable, les autorisations nécessaires.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.”

L'Assemblée a reconnu qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société, de sorte qu'aucun accord des obligataires n'est requis en relation avec la présente résolution.

Quatrième résolution

L'Assemblée a décidé non pas de procéder à une refonte complète des Statuts mais de modifier les articles 1 et 28 afin de leur donner dorénavant la teneur suivante:

“ **Art. 1^{er}. Nom.** Il existe entre le propriétaire actuel des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme, sous la dénomination " WISECOME HOLDING S.A." (la "Société").”

“ **Art. 28. Loi applicable.** Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.”

Cinquième résolution

L'Assemblée a décidé de révoquer l'administrateur unique actuel de la Société, Monsieur Hassane DIABATE, et de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'Assemblée a décidé de nommer un nouveau conseil d'administration composé de trois (3) membres, qualifiés d'administrateur “de Classe A” ou “de Classe B”, savoir:

- Monsieur Luindio Bruno Nunes KAMAVO, né le 9 juin 1977 à Quela/Malange (Angola), demeurant à Marien N, gouaby N°45, 3°BZ Bairro Maianga, Luanda (Angola); en tant qu'administrateur de Classe A;

- Monsieur Alson Marquez JOSE, né le 13 juillet 1957 à Huambo (Angola), demeurant à Condominio Cajueiro, Casa N°D9, Rua. Dande, Luanda (Angola); en tant qu'administrateur de Classe B;

- Monsieur Helio Alson JOSE, né le 30 mai 1981 à Sofia (Bulgarie), demeurant à Condominio Cajueiro, Casa N°D9, Rua. Dande, Luanda (Angola); en tant qu'administrateur de Classe B;

leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2021.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille deux cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: F. BOUQUARD, L. TRAORE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 22 septembre 2015. 2LAC/2015/21113. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 24 septembre 2015.

Référence de publication: 2015158271/215.

(150174473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Tamarama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 185.270.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015158999/9.

(150174771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

LIT Vip Hldings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 200.215.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of the month of September.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Letterone Investment Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée under Luxembourg law its registered office at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 181.082,

Here represented by Mr Maxime Nino, manager, residing in Luxembourg, acting as manager of the Company who declares to have the power to bind the Company by his single signature.

The appearing party, represented as above stated, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability Company ("société à responsabilité limitée") "LIT VIP Holdings S.à r.l." which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "LIT VIP Holdings S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may participate in any partnership, including as unlimited partner and/or general partner or manager of such partnership.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000) divided into two million (2,000,000) shares with a par value of one US Dollar cent (USD0.01) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Shares. Shares of the Company are in registered form only.

A share register will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said share register.

The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will be required to name a single proxy to represent the share vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such share until one person has been so appointed. The same rule shall apply in the case of a conflict between a usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledgee.

The Company may consider the person in whose name the shares are registered in the share register as the full owner of such shares. The Company shall be completely free from any responsibility in dealing with such shares towards third parties and shall be justified in considering any right, interest or claims of such third parties in or upon such registered shares to be non-existent, subject, however, to any right which such third party might have to demand the registration or change in registration of shares. In the event that a holder of shares does not provide an address to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the share register and such holder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the Company by such holder. The holder may, at any time, change his address as entered in the share register by means of written notification to the Company.

All communications and notices to be given to a registered shareholder shall be deemed validly made to the latest address communicated by the shareholder to the Company.

Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively signed, certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

Art. 8. Management Powers, Binding signature. The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. *Vis-à-vis* third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the signature of any one managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only a sole manager), or the board of managers or by any two managers (including by way of representation).

Art. 9. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of him being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of

any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 10. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 11. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the fifteenth (15th) of June at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 12. Accounting Year. The accounting year begins on first day of the month of January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year.

Art. 13. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription, Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, said appearing party has subscribed and entirely paid-up the two million (2,000,000) shares.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 1-3, boulevard de la Foire, L - 1528 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name	Professional Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Maxime Nino	1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg	Manager	13 th December 1983	Arlon (Belgium)
Vitalij Farafonov	1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg	Manager	4 th March 1980	Vilnius (Lithuania)

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2016.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, who requested that the deed should be documented in the English language, said person signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Letterone Investment Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 181.082,

ici représentée par Monsieur Maxime Nino, gérant, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société, déclarant avoir les pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée «LIT VIP Holdings S.à r.l.», laquelle est constituée comme suit:

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «LIT VIP Holdings S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou autres entités commerciales, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires et d'autres titres de quelque nature que ce soit, ainsi que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par voie de prêts, d'avances, de garanties ou de sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris en amont ou latéralement), prendre des mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle pourrait juger utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut participer dans tout partenariat (y compris société en commandite, en nom collectif ou autrement), y compris en tant qu'associé à responsabilité illimitée et/ou associé commandité ou gérant.

Enfin, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant selon les modalités prévues en cas de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Luxembourg et qu'à l'étranger.

Dans le cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des parties intéressées par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille dollars des États-Unis (20.000 USD) divisé en deux millions (2.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un cent de dollar des États-Unis (0,01 USD) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution adoptée par les associés selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Parts sociales. Les parts sociales de la Société sont uniquement nominatives.

Un registre des parts sociales sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout associé. La propriété des parts sociales nominatives sera établie par inscription dans ledit registre.

Les parts sociales sont indivisibles vis-à-vis de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, les personnes revendiquant la propriété de la part sociale devront nommer un seul mandataire pour représenter cette part sociale envers la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale jusqu'à ce qu'une personne ait été ainsi nommée. La même règle s'applique en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propiétaire ou entre un débiteur gagiste et un créancier gagiste.

La Société peut considérer la personne au nom de laquelle les parts sociales sont inscrites dans le registre de parts sociales comme étant l'unique propriétaire de ces parts sociales. La Société est exempte de toute responsabilité envers les tiers pour toute opération sur ces parts sociales et sera justifiée à considérer tout droit, intérêt ou titre de ces tiers dans ou sur ces parts sociales nominatives comme non-existant, sous réserve toutefois de tout droit que pourrait avoir ce tiers de demander l'inscription ou le changement d'inscription des parts sociales. Dans le cas où un porteur de parts sociales ne fournit pas d'adresse à laquelle toutes les notifications et annonces de la part de la Société peuvent être envoyées, la Société peut permettre un avis à cet effet à inscrire dans le registre de parts sociales et l'adresse de ce porteur sera réputée être au siège social de la Société ou toute autre adresse pouvant ainsi être inscrite par la Société de temps à autre, jusqu'à ce que ce porteur indique une adresse différente à la Société. Le porteur peut, à tout moment, modifier son adresse telle qu'elle est inscrite dans le registre des parts sociales moyennant un avis écrit à la Société.

Toutes les communications et notifications à donner à un associé inscrit seront réputées valablement faites à la dernière adresse communiquée par l'associé à la Société.

Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui statue à la majorité simple et qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motif (ad nutum) et ce, à tout moment.

En cas de pluralité de gérants, ceux-ci constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion ou à la tenue en personne de cette réunion. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant et ce, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis de convocation écrit doit être remis aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut toutefois être passé outre à cet avis de convocation si chaque gérant donne son assentiment par écrit, par câble, télégramme, télex, courriel ou télécopie, ou par tout autre moyen similaire de communication. Il n'est pas obligatoire de

remettre un avis de convocation spécial pour toute réunion du conseil devant se tenir à une heure et un lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Le conseil de gérance peut également et ce, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des Gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront signées, certifiées comme faisant foi ou un extrait de celles-ci pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Art. 8. Pouvoirs de gestion, signatures autorisées. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est doté des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale relèveront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. À l'égard des tiers, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances pour le compte de la Société ainsi que pour effectuer, autoriser et approuver tous les actes et toutes les opérations qui se rapportent à la Société et ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique en cas de gérant unique ou, en cas de conseil de gérance, par la signature d'un gérant. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (en cas de gérant unique), le conseil de gérance, ou par deux gérants (y compris par voie de représentation).

Art. 9. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou délégué de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et pour toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle dans le cadre d'une demande, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle est impliquée en tant que partie ou autrement en vertu de son mandat présent ou passé de gérant ou délégué et pour les sommes payées ou engagées par elle dans le cadre de leur règlement. Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris les procédures d'appel) actuelles ou éventuelles et les termes «responsabilité» et «dépenses» comprendront et ce, de manière non limitative, les honoraires d'avocats, frais, jugements, montants payés dans le cadre d'une transaction et toutes autres responsabilités.

Aucune indemnisation ne sera due à un gérant ou délégué: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'exécution des obligations découlant de sa fonction; (ii) Dans le cadre d'une affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) En cas de transaction, à moins que celle-ci n'ait été approuvée par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes est divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou délégué peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou délégué et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions des présentes n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants et délégués, en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure de la nature décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision définitive sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du délégué ou gérant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation aux termes du présent article.

Art. 10. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par l'intermédiaire d'un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Assemblées générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou lors de l'assemblée. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représente l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation envoyé par lettre recommandée aux associés à leur adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prendront effet après approbation de la majorité tel que prévu

par la loi en matière de décisions collectives (ou sous réserve du respect des conditions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être adoptée à tout moment et ce, sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire de la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, quelle que soit la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions portant sur la modification des statuts sont prises par (x) la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions portant sur le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Lorsque et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés, une assemblée générale annuelle sera tenue le quinze (15) juin à 11h00 de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 13. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont mis à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 14. Distributions. Il est prélevé, sur les bénéfices nets, cinq pour cent (5%) affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il apparaît que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés.

La prime d'émission peut être distribuée aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription, Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, ladite partie comparante a souscrit et intégralement libéré les deux millions (2.000.000) de parts sociales.

Les parts sociales ainsi souscrites sont intégralement payées en numéraire de sorte que le montant de vingt mille dollars des États-Unis (20.000 USD) est à la disposition de la Société. La preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire soussigné.

Dépenses, Évaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ [] EUR 1.500,-.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 1-3, boulevard de la Foire, L - 1528 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

148536

Nom	Adresse professionnelle	Titre	Date de naissance	Ville et pays de naissance
Maxime Nino	1-3, boulevard de la Foire, L - 1528 Luxembourg	Gérant	13 décembre 1983	Arlon (Belgique)
Vitalij Farafonov	1-3, boulevard de la Foire, L - 1528 Luxembourg	Gérant	4 mars 1980	Vilnius (Lituanie)

Disposition transitoire

Le premier exercice comptable commencera à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction en langue française. En cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Après lecture du document à la partie comparante, qui a requis que l'acte soit rédigé en langue anglaise, ladite personne a signé le présent acte original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Signé: M. NINO, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/29880. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015158064/426.

(150174540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Moselle Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 200.225.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twentieth day of August.

Before, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Kildare Holdings Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited company, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Registrar under number B182789, represented by Mr Louis Paletta, acting in his capacity as A manager of Kildare Holdings Luxembourg S.à r.l., signing together with Mr Davy Toussaint, acting in his capacity as B manager of Kildare Holdings Luxembourg S.à r.l.,

here represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, professionally residing at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 20th August 2015.

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Moselle Holdings S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at USD 20,000 (twenty thousand US Dollars), represented by 20,000 (twenty thousand) shares having a nominal value of USD 1 (One US Dollar) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 16 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Drag-along rights. If one or more shareholders holding shares representing at least 75 per cent of the share capital (each a Dragging Shareholder and together Dragging Shareholders) intend to transfer all of their shares held in the Company against cash consideration or any other consideration (including without limitation newly issued shares, a combination of cash and newly issued shares, loan notes or otherwise) to a third party (the Transferee), save for any third party that is an Affiliate of any of the Dragging Shareholders, the Dragging Shareholders shall have the right to force the transfer by all the other shareholders (and only all the shareholders) (each a Dragged Shareholder) of all (and not less than all) of their shares to the Transferee on the terms and conditions set out below.

In order to exercise their drag along rights under this article 10, (i) the Drag Along Shareholders must act jointly by unanimous consent and (ii) the Dragging Shareholders shall serve a written notice to each of the Dragged Shareholders in advance of the intended transfer (a Drag Along Notice) at the Dragged Shareholder' address set forth in the share register. If there is only one Dragging Shareholder, the use of the terms "Dragging Shareholders" shall be construed accordingly.

The Drag Along Notice shall include the intended date and hour at which the Transferee shall have received from the Dragged Shareholder the Transfer Documents signed by the Dragged Shareholder, which shall be no earlier than the same day as the day of the transfer by the Dragging Shareholders of their shares to the Transferee (the Drag-Along Completion Date). The Drag-Along Completion Date may be amended by way of a notice served by the Dragging Shareholders to a Dragged Shareholder. For the purpose of these Articles, Transfer Documents shall mean those agreements and any other documents required from the Dragged Shareholders in connection with the transfer of their shares by the Dragged Share-

holders pursuant to the terms of this article 10, including, without limitation, transfer agreements, confidentiality agreement, notices of transfer, escrow agreement, or subscription letter to subscribe for newly issued shares of the Transferee, that are communicated to the Dragged Shareholders by the Dragging Shareholders at any time before the Drag-Along Completion Date (whether they are accompanying the Drag Along Notice or not).

Upon receipt of the Drag Along Notice, a Dragged Shareholder shall have the obligations towards all the Dragging Shareholders to transfer all of its shares to the Transferee on terms no less favourable as shall have been agreed between the Dragging Shareholders and the Transferee on the Drag-Along Completion Date, as set out in the Transfer Documents. For that purpose, a Dragged Shareholder shall deliver to the Transferee the Transfer Documents signed by it that must be received by the Transferee on or before the Drag-Along Completion Date.

If, at the Drag Along Completion Date, a Dragged Shareholder defaults in transferring its Shares pursuant to this article 10, the Company shall be authorized to, under an irrevocable special power of attorney hereby granted by each of the Dragged Shareholders, effective as of the default by the Dragged Shareholder, in the name and on behalf of the Dragged Shareholder, execute and deliver the Transfer Documents and to execute and deliver all other documents and do all things which the Company may, at its sole discretion and on the terms determined at its sole discretion by it, consider to be necessary for the performance by the Dragged Shareholder of its obligations under this article 10, including, without limitation, the signature of the Company's registers on the Dragged Shareholder's name and behalf to record the transfer of the Shares of the Dragged Shareholder to the Transferee and the receipt by the Company of the consideration for such transfer.

Each of the Dragged Shareholders shall ratify and confirm, to the extent required, all actions carried out and all documents executed by the Company in the exercise of their special power of attorney set out in the above paragraph.

If, upon receipt of the Drag Along Notice and before the Drag Along Completion Date, a Dragged Shareholder transfers any of its shares to any person other than the Transferee, the Dragged Shareholder shall remain liable to perform the obligations arising out of the exercise of the drag along rights under this article 10 by the Dragging Shareholders and the transferee shall be jointly liable with such Dragged Shareholder and be treated as a Dragged Shareholder for the purpose of this article 10.

The liability of the Dragged Shareholders under this article 10 shall be several and not joint and several.

For the purpose of this article 10:

(a) Affiliate means in relation to any person, any Subsidiary or Ultimate Holding Company of that person and any other Subsidiary of that Ultimate Holding Company.

(b) a company is a Subsidiary of another company, its Holding Company, if that other company:

- (i) holds a majority of the voting rights in it, or
- (ii) is a member of it and has the right to appoint or remove a majority of its board of directors, or
- (iii) is a member of it and controls alone, pursuant to an agreement with other members, a majority of the voting rights in it,

or if it is a Subsidiary of a company that is itself a Subsidiary of that other company.

(c) a company is a Wholly-Owned Subsidiary of another company if it has no members except that other and that other's wholly-owned Subsidiaries or persons acting on behalf of that other or its wholly-owned Subsidiaries.

(d) Wholly-owned Group means a body corporate and any Holding Company of which it is a Wholly-Owned Subsidiary and any other Wholly-Owned Subsidiaries of that Holding Company (including any wholly-owned Subsidiary of the body corporate).

Art. 11. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 16 of these articles of association.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 13. Management. The Company is managed by one or more managers. Each manager may be assigned either an A or a B signatory power. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 13 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers, and in case A and B managers have been appointed, by the joint signatures of a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power.

The manager, or in case of plurality of managers, any two managers, and in case A and B managers have been appointed, a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power jointly may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 14. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 15. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 16. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 17. Financial year. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 18. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 20. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 22. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

Kildare Holdings Luxembourg S.à r.l., prenamed:	20,000 (twenty thousand) shares
Total:	20,000 (twenty thousand) shares

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of USD 20,000 (twenty thousand US Dollars) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2015.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

The amount of USD 20,000 (twenty thousand US Dollars) corresponds to the amount of EUR 17 921,11 (seventeen thousand nine hundred twenty-one Euro eleven Eurocent) according to the exchange rate published on XE.COM on August 20th, 2015.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at 3 (three). The sole shareholder appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

As A manager:

- Louis Paletta, whose professional address is 7 Village Circle, Suite 335, Westlake, USA.

As B managers:

- Davy Toussaint, whose professional address is 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; and

- David Catala, whose professional address is 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. the registered office is established at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above, in witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing party, the proxyholder(s) of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingtième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Kildare Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B182789, représentée par M. Louis Paletta agissant en capacité de gérant A de Kildare Holdings Luxembourg S.à r.l., signant conjointement avec M. Davy Toussaint, agissant en capacité de gérant B de Kildare Holdings Luxembourg S.à r.l.,

ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, résidant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 20 août 2015;

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Moselle Holdings S.à r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

En plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y inclus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont comme objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de propriétés immobilières.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de USD 20.000 (vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) et est représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Vente forcée (Drag-along). Si un ou plusieurs associés détenant des parts sociales représentant au moins 75 pour cent du capital social de la Société (chacun un Associé Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée et ensemble Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée (Dragging Shareholder)) ont l'intention de céder toutes leurs parts détenues dans la Société en contrepartie d'un paiement en numéraire ou tout autre paiement (y compris, sans restriction, de parts sociales nouvellement émises, une combinaison de paiement en numéraire et de parts sociales nouvellement émises, de titres d'emprunt ou autres) à un tiers (le Bénéficiaire), à l'exception d'un tiers qui est un Affilié d'un des Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée, les Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée ont le droit de forcer le transfert de toutes (et pas moins que de toutes) les parts sociales détenues par les autres associés (chacun un Associé Tenu de Céder) au Bénéficiaire sous les modalités et conditions décrites ci-dessous.

Afin d'exercer leurs droits de vente forcée sous cet article 10, (i) les Associés «Drag-Along» doivent agir par accord unanime et (ii) les Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée doivent notifier les Associés Tenus de Céder par écrit en avance du transfert prévu (la Notification de Cession (Drag-Along Notice)), envoyé à l'adresse de l'Associé Tenu de Céder incluse dans le registre des associés. S'il n'y a qu'un seul Associé Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée, le terme des «Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée» est à modifier en conséquence.

La Notification de Cession doit inclure les date et heure prévue à laquelle le Bénéficiaire aura reçu de la part de l'Associé Tenu de Céder les Documents de Transfert signées par lui, qui ne sera pas plus tôt que le jour même du transfert par l'Associé Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée de ses parts sociales au Bénéficiaire (la Date de Réalisation). La Date de Réalisation peut être modifié par voie de notice écrite envoyé par l'Associé Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée à l'Associé Tenu de Céder. Pour les besoins de ces Statuts, Documents de Transfert désigne les accords et tout autre document requis par les Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée en rapport avec le transfert des parts sociales par les Associés Tenus de Céder en conformité avec cet article 10, y compris, sans restriction, contrats de transfert, contrats de confidentialité, notices de transfert, conventions de dépôt, ou des lettres de souscription pour souscrire à de parts sociales nouvellement émises du Bénéficiaire, qui sont communiquées aux Associés Tenus de Céder à tout moment avant la Date de Réalisation (envoyés ensemble avec la Notification de Cession ou non).

Après réception de la Notification de Cession, un Associé Tenu de Céder à l'obligation envers tous les Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée de transférer la totalité de ses parts sociales au Bénéficiaire à des conditions pas moins favorables que celles convenues entre les Associés Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée et le Bénéficiaire à la Date de Réalisation, tel qu'il est décrit dans les Documents de Transfert. A cet effet, un Associé Tenu de Céder doit envoyer les Documents de Transfert signés par lui, qui doivent être reçus par le Bénéficiaire avant ou à la Date de Réalisation

Si, à la Date de Réalisation, un Associé Tenu de Céder fait défaut de transférer ses parts sociales conformément à cet article 10, la Société est autorisé, par un pouvoir spécial et irrévocable donné par chacun des Associés Tenu de Céder, au nom et pour le compte de l'Associé Tenu de Céder, de compléter et envoyer les Documents de Transfert et tous les autres document et de faire toute chose que la Société pourra, à sa seule discrétion et à des termes déterminés par elle-même, considérer comme étant nécessaire à la performance par l'Associé Tenu de Céder de ses obligations sous cet article 10, y compris, sans restriction, la signature des registres de la Société au nom de l'Associé Tenu de Céder et d'enregistrer le transfert des parts sociales de l'Associé Tenu de Céder au Bénéficiaire et la réception par la Société d'une contrepartie d'un tel transfert.

Chacun des Associés Tenus de Céder doit ratifier et confirmer, dans la mesure requise, tous les actions complétés et tous les documents exécutés par la Société dans l'exercice de son pouvoir spécial décrit dans le paragraphe ci-dessus.

Si, à la réception de la Notification de Cession et avant la Date de Réalisation, un Associé Tenu de Céder transfère une partie de ses parts sociales à toute autre personne que le Bénéficiaire, l'Associé Tenu de Céder reste responsable pour compléter les obligations résultant de l'exercice des droits de vente forcée sous cet article par l'Associé Ayant le Droit d'Exiger une Offre Forcée et le bénéficiaire de ce transfert sera conjointement responsable avec cet Associé Tenu de Céder et sera traité comme Associé Tenu de Céder pour les besoins de cet article 10.

La responsabilité de l'Associé Tenu de Céder sous cet article 10 est conjointe, et non conjointe et solidaire.

Pour les besoins de cet article 10:

(a) Affilié désigne en relation de toute personne, toute Filiale ou Société Mère de cette personne ou toute autre Filiale de cette Société Mère.

- (b) une société est une Filiale d'une autre société, sa Société Mère, si cette autre société:
- (i) détient une majorité des droits de vote dans la société, ou
 - (ii) est un membre de la société et a le droit de nommer ou révoquer une majorité de son conseil de gérance, ou
 - (iii) est un membre de la société et contrôle seule, à la suite d'une convention avec d'autres membres, une majorité de ses droits de vote,
- ou si elle est la Filiale d'une société qui est elle-même une filiale de cette autre société.
- (c) une société est une Filiale en Propriété Exclusive d'une autre société si elle n'a pas de membres à l'exception de cet autre et sa Filiale en Propriété Exclusive agissant au nom et pour le compte de cet autre ou ses filiales en propriété exclusive.
- (d) Groupe en Propriété Exclusive désigne une personne morale et toute Société Holding de laquelle elle est une Filiale en Propriété Exclusive et toute autre Filiale en Propriété Exclusive de cette Société Holding (y compris toute filiale en propriété exclusive de cette personne morale).

Art. 11. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 16 des statuts sont d'application.

Art. 12. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 13. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. A chaque gérant peut être attribué soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 13.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants quelconques et, en présence de gérants A et B, par la signature conjointe d'un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant ou, en présence de gérants A et B, un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B conjointement, pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et

signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 15. Assemblée générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 16. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 17. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 19. Distribution des bénéfices, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 20. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 21. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 22. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

Kildare Holdings Luxembourg S.à r.l., susmentionnée:	20.000 parts sociales
Total:	20.000 parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de USD 20.000 (vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

La somme de USD 20.000 (vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) correspond à la somme de EUR 17 921,11 (dix-sept mille neuf cent vingt et un Euros onze Eurocent) conformément au taux de change publié sur XE.COM en date du 20 août 2015.

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de 3 (trois). Sont nommés pour une durée indéterminée:

En tant que gérant A:

- Louis Paletta, ayant son adresse professionnelle au 7 Village Circle, Suite 335, Westlake, USA.

En tant que gérants B:

- Davy Toussaint, dont l'adresse professionnelle est au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et
- David Catala, dont l'adresse professionnelle est au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. le siège social de la société est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 28 août 2015. 2LAC/2015/19450. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Référence de publication: 2015158070/507.

(150174765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Vangerk Real S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.509,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 200.211.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the second day of September.

Before Us Me Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

PICTET PRIVATE EQUITY INVESTORS SA, a limited company having its registered office at MMG Tower, 23rd Floor, c/o Morgan & Morgan, Paseo del Mar Avenue, Costa del Este, Panama City, Republic of Panama, registered with the Public Registry of Panama under number 503561, hereby represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a power of attorney given on 2 September 2015.

The power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Chapter I. - Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate Name.

1. There is formed a private limited liability company under the name "Vangerk Real S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles, or by a resolution of the Sole Manager or the Board of Managers, to the extent legally possible in accordance with the Law as amended.

2.3 In any case, the Sole Manager (as defined below) or, in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company (as defined below) is authorised to transfer the registered office of the Company within the city of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3.1 The objects of the Company are:

3.1.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is, from time to time, directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, participations, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person or entity whatsoever and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.1.2. to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.1.3. to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.1.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including, without limitation, by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.1.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including, without limitation, any employees of the Company;

3.1.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including, without limitation, the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including, without limitation, any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this article 3.1.6 "guarantee" includes, without limitation, any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including, without limitation, by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.1.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.1.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertakings of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including, without limitation, for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and

other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.1.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, subcontractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.1.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers.

Art. 4. Duration.

4. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred and nine euros (EUR 12,509.-) represented by:

- a. twelve thousand five hundred (12,500) class "A" shares (the "Class A Shares");
 - b. one (1) class "B" share (the "Class B Shares");
 - c. one (1) class "C" share (the "Class C Shares");
 - d. one (1) class "D" share (the "Class D Shares");
 - e. one (1) class "E" share (the "Class E Shares");
 - f. one (1) class "F" share (the "Class F Shares");
 - g. one (1) class "G" share (the "Class G Shares");
 - h. one (1) class "H" share (the "Class H Shares");
 - i. one (1) class "I" share (the "Class I Shares"); and
 - j. one (1) class "J" share (the "Class J Shares");
- with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Without prejudice to other designations used in the Articles, the Class A to J Shares are together referred to as the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares"; and the shares of any Class of Shares are together referred to as the "Shares" and each a "Share".

The holders of Shares are hereinafter referred to as the "Shareholders" and each a "Shareholder".

The features of the Shares are outlined in the present Articles.

5.2 In addition to the share capital, the Company may have free share premium or other reserve accounts, into which any premium paid on any Share or Class of Shares or reserve allocated to any Share or Class of Shares is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to, it being understood that any amount of share premium paid in relation to the issue of any Share or Class of Shares or any amount of reserve allocated to any Share or Class of Shares, shall be reserved and repaid to the holder of such Share or Class of Shares, in case of a decision to repay or otherwise proceed with the reimbursement of such share premium or reserve.

5.3 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Board of Managers on the basis of relevant Interim Accounts.

5.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase by the Company and subsequent cancellation of all the Shares in issue in such Class(es) of Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares, such repurchase and cancellations of Classes of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J). For the avoidance of doubt, no Class A Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class B Shares are outstanding; no Class B Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class C Shares are outstanding; no Class C Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class D Shares are outstanding; no Class D Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class E Shares are outstanding; no Class E Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class F Shares are outstanding; no Class F Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class G Shares are outstanding; no Class G Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class H Shares are outstanding; no Class H Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class I Shares are outstanding; no Class I Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class J Shares are outstanding.

5.6 In the event of a repurchase of a Class of Shares (in the order provided for in this article 5) for the purpose of a share capital reduction, such Class of Shares shall give right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class of Shares to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the Board of

Managers or the Sole Manager) and the holders of the repurchased Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them.

5.7 Upon the repurchase of the Shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

5.8 The Shares so repurchased shall be immediately cancelled in accordance with the requirement of the Law.

5.9 The authorised, but unissued and unsubscribed share capital of the Company (the "Authorised Capital") is fifty million Euro (EUR 50,000,000.-).

5.9.1 Within the limits set out by these Articles and the 1915 Law, the Board of Managers is authorised and empowered to issue new Shares (the "Manager Issued Shares"), up to the limit of the Authorised Capital from time to time.

5.9.2 The above authorisation will expire five years after the 1st of January 2016, provided that a further period or periods of authorisation following that period may be approved by a resolutions of the Shareholders to the extent permitted by the 1915 Law;

5.9.3 The Board of Managers is authorised to:

(a) do all things necessary or desirable to amend this article 5 in order to reflect and record any change of issued share capital made pursuant to article 5.9;

(b) take or authorise any actions necessary or desirable for the execution and/or publication of such amendment in accordance with the 1915 Law;

(c) delegate to any person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for any Manager Issued Shares and enacting any issue of Manager Issued Shares before a notary.

Art. 6. Shares indivisibility.

6. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers").

8.2 In case of plurality of managers, the Shareholder(s) may decide to qualify the appointed managers as class A managers (the "Class A Managers") or class B managers (the "Class B Managers").

8.3 The managers need not to be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

Art. 9. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company.

10.1 Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

10.2 However, if the Shareholder(s) have qualified the managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Board of Managers.

Art. 11. Delegation and Agent of the Sole Manager or of the Board of Managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers may appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented, provided that in the event that the managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

Art. 13. Management Fees and Expenses.

13.1 Subject to approval by the Shareholder(s), the manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 14. Managers' Liability - Indemnification.

14.1 No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

14.2 Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

14.3 To the full extent permitted by law, the Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a Shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles may be entitled.

Chapter IV. - General Meeting of Shareholders**Art. 15. Powers of the General Meeting of Shareholder(s) - Votes.**

15.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

15.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

15.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

15.4 If there are more than twenty-five Shareholders (or any higher legal threshold set by the 1915 Law), the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

15.5 If there are less than twenty-five Shareholders (or any higher legal threshold set by the 1915 Law), each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

15.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

15.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V. - Business Year

Art. 16. Business Year.

16.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

16.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. Distribution Right of Shares.

17.1. Each year, from the net annual profits determined in accordance with the applicable legal provisions and accounting principles, five per cent shall be deducted and allocated to the legal reserve. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve reaches one tenth of the Company's share capital.

17.2. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by these Articles, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed. The decision whether to distribute the Available Amount and the determination of the amount of such a distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders and in accordance with the following provisions:

a) First, the holders of Class A Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.25% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class B Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.30% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class C Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.35% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class D Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.40% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class E Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.45% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class F Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.50% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class G Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.55% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class H Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.60% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class I Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.65% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class J Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.70% of the nominal value of the Shares issued by the Company.

For the avoidance of doubt, the payments to be made under (a) are to be made on a pari passu basis between the holders of the Class of Shares.

b) After the distribution set out under a) above, all remaining income available for further distribution (the "Excess") in the Company, if any, shall be paid to the holders of Class J Shares (or if the Class J Shares has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of the Class I Shares; or if the Class I Shares has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of the Class H Shares; or the Class H Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of the Class G Shares; or if the Class G Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class F Shares; or if the Class F Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class E Shares; or if the Class E Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class D Shares; or if the Class D Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class C Shares; or if the Class C Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class B Shares; or if the Class B Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class A Shares).

For the avoidance of doubt, the payments to be made under (b) are to be made on a pari passu basis between the holders of the Class of Shares.

For the avoidance of doubt, the mere existence of an Available Amount does not establish a claim of the Shareholders on its distribution given that, in accordance with the above mentioned provisions, any such distribution (and the determination of the amount thereof) are subject to prior Shareholders approval.

17.3 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits, share premium and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

Art. 18. Dissolution and Liquidation.

18.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

18.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

18.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable Law

Art. 19. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Definition.

Available Amount	Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves amounts as freely determined by the Sole Manager/ the Board of Managers and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled, to the extent this amount constitute an available reserve, but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Whereby: AA = Available Amount NP = net profits (including carried forward profits) P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled L = losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.
Cancellation Value Per Share	Shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.
Total Cancellation Amount	Shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31 December 2015.

Subscription - Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

- PICTET PRIVATE EQUITY INVESTORS SA, prenamed, has subscribed to:

- * twelve thousand five hundred (12,500) class "A" shares;
- * one (1) class "B" share;
- * one (1) class "C" share;
- * one (1) class "D" share;
- * one (1) class "E" share;
- * one (1) class "F" share;

- * one (1) class "G" share;
- * one (1) class "H" share;
- * one (1) class "I" share; and
- * one (1) class "J" share;

each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred and nine Euros (EUR 12,509.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred and nine Euros (EUR 12,509.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of notarial costs

The notarial costs, expenses, fees and charges which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Extraordinary shareholder's resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, PICTET PRIVATE EQUITY INVESTORS SA, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers for an undetermined period:

- Mr. Jean-Robert BARTOLINI, born on 10 November 1962 in Differdange (Luxembourg), having his professional address at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Ms. Natalia VOLKOVA, épouse VENTURINI, born on 22 May 1970 in Moscow (Russia), having her professional address at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg; and

- Mr. Harald CHARBON, born on 11 July 1969 in Verviers (Belgium), having his professional address at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le deux septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

PICTET PRIVATE EQUITY INVESTORS SA, une limited company ayant son siège social au c/o MMG Tower, 23rd Floor, c/o Morgan & Morgan, Paseo del Mar Avenue, Costa del Este, Panama City, République du Panama immatriculée au Registre Public du Panama sous le numéro 503561, ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu de la procuration donné le 2 septembre 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

STATUTS

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme - Dénomination.

1. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Vangerk Real S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts, ou par une résolution du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance, dans la mesure où cela est autorisé par la Loi dans sa version actuelle.

2.3 Dans tous les cas, le Gérant Unique (comme définit ci-dessous) ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société (comme définit ci-dessous) est autorisé à transférer le siège de la Société dans la ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet.

3.1 Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.1.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et / ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.1.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.1.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la loi luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.1.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout personne appartenant à la Société;

3.1.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté, y compris, sans limitation, une garantie et une sûreté en vue de l'exécution des obligations et du paiement de sommes d'argent (y compris en capital, de la somme principale, des primes, des dividendes, des intérêts, des commissions, des charges, des remises et tout coût ou dépense relatif à des actions ou des titres) par toute personne y compris, sans limitation, toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est à cet instant un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou est associé à la Société dans certaines activités ou partenariat, sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie (quelle soit directe ou indirecte) et que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs ou du capital non encore émis (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 3.1.6, une «garantie» comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation (y compris, sans limitation, en avançant de l'argent, en acquérant ou en souscrivant à des parts ou tout autre titre et par l'acquisition de biens ou services), d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

3.1.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.1.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.1.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;

3.1.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Conseil de Gérance estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs.

Art. 4. Durée.

4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cent neuf Euros (EUR 12.509,-) représenté par:

- a. douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»);
- b. une (1) part sociale de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»);
- c. une (1) part sociale de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»);
- d. une (1) part sociale de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»);
- e. une (1) part sociale de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»);
- f. une (1) part sociale de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»);
- g. une (1) part sociale de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»);
- h. une (1) part sociale de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»);
- i. une (1) part sociale de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»); et
- j. une (1) part sociale de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»); avec une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Sans préjudice d'autres désignations utilisées dans les Statuts, les Parts Sociales de Catégorie A à J seront définies ci-après comme les «Catégories de Parts Sociales» et individuellement une «Catégorie de Parts Sociales»; et ensemble, toutes les parts sociales des Catégories de Parts Sociales seront définies comme les «Parts Sociales» et individuellement une «Part Sociale». Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés» et individuellement un «Associé».

Les caractéristiques des Parts Sociales sont résumées dans ces Statuts.

5.2 En supplément du capital social, la Société pourra avoir des comptes de prime d'émission ou tous autres comptes de réserve, sur lesquels toute prime versée en rapport avec toute Part Sociale ou Catégorie de Part Sociale ou toute réserve allouée à toute Part Sociale ou Catégorie de Part Sociale est transférée et sur le solde desquels le(s) Associé(s) correspondant (s) ont des droits exclusifs, étant entendu que tout montant de prime d'émission versée en rapport avec l'émission de toute Part Sociale ou Catégorie de Part Sociale ou tout montant de réserve alloué à toute Part Sociale ou Catégorie de Part Sociale sera réservé et remboursé au détenteur de ladite Part Sociale ou ladite Catégorie de Part Sociale, en cas de décision de remboursement ou autre procédé de remboursement de ladite prime d'émission ou réserve.

5.3 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée selon la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décisions du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Conseil de Gérance sur la base des Comptes Intérimaires pertinents.

5.5 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Catégories de Parts Sociales en ce compris l'annulation d'une ou plusieurs Catégories de Parts Sociales entière(s) par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans de telle(s) Catégorie(s) de Parts Sociales. Dans le cas de rachats et d'annulations de Catégorie de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Catégorie de Parts Sociales devront être réalisés dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par la Catégorie J). Pour éviter tout doute, aucune Part Sociale de Catégorie A ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie B en cours; aucune Part Sociale de Catégorie B ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie C en cours; aucune Part Sociale de Catégorie C ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie D en cours; aucune Part Sociale de Catégorie D ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie E en cours; aucune Part Sociale de Catégorie E ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie F en cours; aucune Part Sociale de Catégorie F ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie G en cours; aucune Part Sociale de Catégorie G ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie H en cours; aucune Part Sociale de Catégorie H ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie I en cours; aucune Part Sociale de Catégorie I ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie J en cours.

5.6 Dans les cas d'un rachat d'une Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu dans le présent article 5) en vue de procéder à une réduction du capital social de la Société, les détenteurs d'une telle Catégorie de Parts Sociales ont droit au Montant Disponible au prorata de leur participation dans cette Catégorie de Parts Sociales (avec la limite cependant du Montant d'Annulation Total tel que déterminé par le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique) et les détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales rachetée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Part Sociale appropriée détenue par eux.

5.7 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et exigible par la Société dès le rachat des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales appropriées.

5.8 Les Parts Sociales rachetées devront être immédiatement annulées en accord avec les exigences fixées par la Loi.

5.9 Le capital autorisé mais non encore émis ni souscrit de la Société (le "Capital Autorisé") est fixé à cinquante millions d'Euros (EUR 50,000,000.-).

5.9.1 Dans les règles fixées par les présents Statuts et la Loi, le Conseil de Gérance est autorisé à émettre de nouvelles Parts Sociales (les "Parts Sociales Autorisées"), dans la limite du plafond en cours du Capital Autorisé.

5.9.2 L'autorisation ci-dessus expire cinq années suivant le 1^{er} janvier 2016, étant entendu que de nouvelles périodes d'autorisation subséquentes peuvent être accordées par résolutions des Associés, dans les limites prévues par la Loi.

5.9.3 Le Conseil de Gérance est autorisé à :

(a) prendre toutes les mesures nécessaires ou utiles pour modifier le présent article 5 afin de refléter la modification du capital souscrit suite à l'application du présent article 5.9;

(b) prendre ou autoriser toutes les mesures nécessaires ou utiles pour l'exécution et/ou la publication de cette modification tel que prévu légalement;

(c) déléguer à toute personne la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement pour toute Part Sociale Autorisée devant un notaire.

Art. 6. Indivisibilité des Parts Sociales.

6. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des Parts Sociales.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des Associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le «Gérant Unique». En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 En cas de pluralité de gérants, les Associés pourront désigner les gérants nommés comme gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

8.3 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la Société.

10.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

10.2 Toutefois, si les Associés ont désigné les gérants comme Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance.

Art. 11. Délégation et Agent du Gérant Unique et du Conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance pourra nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée et, dans l'hypothèse où les gérants sont désignés en tant que Gérant de Catégorie A et Gérant de Catégorie B, le quorum ne sera satisfait que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple des présents ou représentés.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Art. 13. Rémunération et Dépenses.

13.1 Sous réserve de l'approbation des Associés, les gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 14. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.

14.1 Les gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

14.2 Les gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

14.3 Dans la mesure de ce qui est permis par la loi, la Société indemnifiera tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Titre IV. - Assemblée Générale des Associés

Art. 15. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés - Votes.

15.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

15.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans convocation préalable.

15.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés (ou toute autre limite prévue par la Loi dans sa version actuelle), les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

15.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés (ou toute autre limite prévue par la Loi dans sa version actuelle), chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

15.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

15.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V. - Exercice Social

Art. 16. Exercice Social.

16.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Droit de Distribution des Parts Sociales.

17.1 Chaque année, sur les profits annuels nets déterminés conformément aux dispositions légales et principes comptables applicables, cinq pour cent (5%) seront déduits et placés sur un compte de réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire quand une telle réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.2 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société pour la distribution et dans la mesure permise par la Loi et par ces Statuts, le Conseil de Gérance proposera que l'argent disponible soit distribué. La décision de distribuer le Montant Disponible et la détermination du montant d'une telle distribution sera prise par un vote majoritaire des associés et conformément aux dispositions suivantes:

a. Premièrement, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,25% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,30% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,35% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,40% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,45% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,50% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,55% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,60% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,65% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie J auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,70% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société.

Afin d'éviter tout doute, les paiements à réaliser sous (a) doivent se faire sur une base pari passu entre tous les détenteurs de Catégories de Parts Sociales.

b. Après la distribution définie en (a) ci-dessus, tout Montant Disponible pour distribution (l'«Excédent») dans la Société, s'il y en a, sera payé aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie J (ou si les Parts Sociales de Catégorie J ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I; ou si les Parts Sociales de Catégorie I ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H; ou si les Parts Sociales de Catégorie H ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G; ou si les Parts Sociales de Catégorie G ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F; ou si les Parts Sociales de Catégorie F ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E; ou si les Parts Sociales de Catégorie E ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D; ou si les Parts Sociales de Catégorie D ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C; ou si les Parts Sociales de Catégorie C ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B; ou si les Parts Sociales de Catégorie B ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A).

Afin d'éviter tout doute, les paiements à réaliser sous (b) doivent se faire sur une base pari passu entre les détenteurs de Catégories de Parts Sociales.

Afin d'éviter tout doute, la simple existence d'un Montant Disponible n'établit pas l'existence d'un droit pour les Associés à sa distribution étant donné que, en conformité avec les dispositions mentionnées ci-dessus, une telle distribution (et la détermination de son montant) est sujette à l'approbation préalable des Associés.

17.3 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou, en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation des comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des

bénéfices reportés, de la prime d'émission et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à une réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent

Titre VI. - Liquidation

Art. 18. Dissolution et Liquidation.

18.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

18.2 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

18.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi Applicable

Art. 19. Loi Applicable.

19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Art. 20. Définitions. Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires appropriée.

Date des Comptes Intérimaires signifie un date qui se situe moins de huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Catégorie de Parts Sociales appropriée.

Montant d'Annulation Total signifie le montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par les Associés sur base de Comptes Intérimaires correspondants. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Catégories J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la Catégorie correspondante au moment de l'annulation de cette Catégorie appropriée sauf en cas de décision contraire des Associés prise de la manière prévue pour la modification des Statuts pour autant, cependant, que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

Montant Disponible signifie le total des bénéfices nets de la Société (incluant les profits reportés) accru par (i) tout montant de prime d'émission disponible et d'autres réserves disponibles telles que ce montant est librement déterminé par le Gérant Unique/le Conseil de Gérance et (ii) selon le cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale touchant à la Catégorie de Parts Sociales devant être annulés, dans la mesure où ce montant constitue un montant disponible, mais réduit par (i) toutes pertes (pertes reportées incluses) et (ii) toutes sommes devant être placées dans une réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou de ces Statuts, chaque fois comme exposé dans les Comptes Intérimaires concernés (afin d'éviter tout doute, sans quelconque double calcul) pour que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Par lequel:

AA = le Montant Disponible

NP = bénéfices nets (incluant des profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

CR = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale touchant à la Catégorie de Parts Sociales devant être annulée

L = pertes (pertes reportées incluses)

LR = toutes sommes devant être placées dans des réserves conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Catégorie de Parts Sociale devant être rachetées et annulées.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

- PICTET PRIVATE EQUITY INVESTORS SA, prénommé, a souscrit à:

* douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie A;

* une (1) part sociale de catégorie B;

* une (1) part sociale de catégorie C;

* une (1) part sociale de catégorie D;

* une (1) part sociale de catégorie E;

* une (1) part sociale de catégorie F;

* une (1) part sociale de catégorie G;

* une (1) part sociale de catégorie H;

- * une (1) part sociale de catégorie I; et
 - * une (1) part sociale de catégorie J,
- chacune d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-).

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cent neuf Euros (EUR 12.509,-) correspondant à un capital social de douze mille cinq cent neuf Euros (EUR 12.509,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, PICTET PRIVATE EQUITY INVESTORS SA, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommé en tant que Gérants pour une durée indéterminée:
 - M. Jean-Robert BARTOLINI, né le 10 novembre 1962 à Differdange (Luxembourg), ayant son adresse professionnelle au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
 - Mme Natalia VOLKOVA, épouse VENTURINI, née le 22 mai 1970 à Moscou (Russie), ayant son adresse professionnelle au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg; et
 - M. Harald CHARBON, né le 11 juillet 1969 à Verviers (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
- 2) Le siège social de la Société est établi au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 11 septembre 2015. 2LAC/2015/20426. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2015.

Référence de publication: 2015158257/778.

(150174535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Newluxco 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 196.572.

En date du 18 septembre 2015 Picigiemme S.à r.l. a cédé la totalité de ses parts sociales détenues dans la société Newluxco 9 S.à r.l. Suite à ce transfert les parts sociales sont détenues par:

Monsieur Luigi Zunino,	
avec adresse professionnelle à Via Bagutta 20, I-20121	
Milano, Italie	8.750 parts sociales
Madame Stefania Cossetti,	
avec adresse professionnelle à Via Bagutta 20, I-20121	
Milano, Italie	3.750 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Référence de publication: 2015158833/17.

(150175443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Gemperles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.034.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015158616/9.

(150174650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Albatross S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 187.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange.

Référence de publication: 2015159127/10.

(150175706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Alceda Star S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1736 Luxembourg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 131.773.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 01. Juli 2015

Die Generalversammlung hat beschlossen, das Mandat des zugelassenen Wirtschaftsprüfers (réviseur d'entreprises agréé) PricewaterhouseCoopers, 2, rue Gerhard Mercator, L2182 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65477 bis zur jährlichen Generalversammlung der Aktionäre im Jahr 2016 zu verlängern.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015158347/12.

(150175118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Les Trois Amis s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4734 Pétange, 33, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 157.519.

EXTRAIT

Il découle d'une cession de parts sous seing privée en date du 24/08/2015:

- le capital de la société LES TROIS AMIS SARL est dorénavant réparti de la manière suivante:

* Maria PEREIRA MARQUES	63 parts
* Anabela SERRANO MENDES	63 parts
Total des parts:	126 parts

- d'accepter la démission de ses fonctions de gérant technique:

* Monsieur Alberto PEREIRA DE MESQUITA.

- d'accepter la nomination du gérant technique:

* Madame Anabela SERRANO MENDES, gérante de société, née le 30 avril 1968 à Almada (Portugal), demeurant à L-4744 Lamadelaine, 7A, Rue Jean Pierre Kirchen.

La société est valablement engagée par les signatures conjointes des deux gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 24/08/2015.

Signatures.

Référence de publication: 2015158769/21.

(150174616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.